

et qui a cinquante à soixante ans, ou même soixante-neuf ans. Elle n'a pas encore atteint l'âge d'admissibilité à la pension, mais elle est cependant trop vieille pour travailler. Il y a des milliers et des milliers de mères de garçons qui ont bien servi leur pays ici et à l'étranger, qui sont vieilles prématurément parce qu'elles ont dû trimer dur, privées qu'elles étaient de tout ce qui facilite les travaux domestiques, et qui n'ont aucun revenu. Rien de plus triste que la situation de femmes dans ce cas-là. Je sais que chaque membre de la Chambre en compte des centaines dans sa circonscription. Elles viennent nous dire: "Ma famille est dispersée; je n'ai plus de foyer; je suis sans le sou et à la merci de la charité. J'ai de cinquante à soixante ans." Elles ne touchent pas l'allocation provinciale aux mères, car elles n'ont pas d'enfants de moins de seize ans, et aucune loi fédérale ne peut les aider. On devrait accorder une pension dans ces cas, et prendre des mesures immédiatement à cette fin.

Quant aux incurables, je crois que, la plupart du temps, ils sont invalides parce qu'ils n'ont pas reçu de soins au moment où le traitement requis aurait pu leur épargner cette affliction. Même pour le profane il est évident que dans bien des cas, s'ils avaient été traités aux premiers stades de leur maladie, ils ne seraient pas dans l'état où ils se trouvent en ce moment.

Je conseille au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de hâter la réalisation de ce relevé et de songer sérieusement à inclure dans ce programme la dispensation de soins médicaux à nos gens. Une bonne partie de nos Canadiens ne peuvent pas se payer les soins du médecin. S'il vous arrive de faire soigner quelqu'un à l'hôpital pendant deux, trois ou quatre mois, la note vous rappelle le chiffre de la dette nationale. Votre revenu s'en trouve hypothéqué pour une dizaine d'années. Je n'en blâme pas les hôpitaux ni les associations médicales. Je blâme le Gouvernement de ne pas étudier sérieusement ce problème.

L'hon. M. Martin: Votre discours a été bon jusqu'ici. Ne le gêtez pas.

M. Gillis: Je demande au Gouvernement de songer sérieusement à l'établissement immédiat d'un régime général de santé. A mon sens, c'est un des besoins fondamentaux du pays.

Je veux aussi féliciter le député qui a saisi la Chambre du projet de résolution. Il l'a présenté à maintes reprises, mais cette fois nous voulons nous assurer que la Chambre se prononcera à cet égard.

M. W. G. Blair (Lanark): Monsieur l'Orateur, je me souviens encore très bien du jour où, en 1946, l'honorable représentant de Terrebonne (M. Bertrand) saisissait la Chambre de ce projet de résolution, que j'ai appuyé à l'époque. Je suis heureux de dire que le débat, engagé dans l'après-midi, se poursuivit presque jusqu'à la fin de la soirée, tellement la question avait soulevé l'intérêt de la Chambre. A l'époque, cependant, je signalais à notre collègue que, tout en appuyant le projet de résolution, je le trouvais d'une rédaction défectueuse, qui allait à l'encontre du but visé. Aujourd'hui, je sous-cris sans réserve au nouveau texte.

Je sais gré au député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) d'avoir soulevé la question des incurables. Le terme est d'une définition fort difficile et, quand viendra le moment de rédiger la mesure qui fera suite au projet de résolution, nous constaterons combien il est difficile de définir ce qu'il faut entendre par maladie incurable. L'expression est plus difficile à définir qu'il n'apparaît au premier abord. De même, on éprouve de la difficulté lorsqu'il s'agit de déclarer qu'une personne est inapte, comme nous avons parfois à le faire. C'est à bon escient que le député a parlé des enfants infirmes. Je sais pertinemment les services que les cercles de bienfaisance sociale rendent à ces enfants. Membre du cercle Rotary de ma ville, j'ai été à même de constater les résultats vraiment étonnants que ce groupement a obtenus dans sa campagne en faveur des enfants infirmes.

Je me demande parfois où le comité chargé de ce travail a trouvé tous ces infirmes, car je connais la plupart des gens dans un rayon de plusieurs milles de la ville que j'habite. Ces cercles font œuvre magnifique afin d'éviter à ces gens le sort qu'a mentionné l'honorable député de Cap-Breton-Sud, c'est-à-dire l'état d'invalidité permanente. Mais il faut faire davantage parce que nous ne pouvons pas nous attendre que les cercles de bienfaisance sociale s'occupent de toute une région ou de tout un pays. Cela est impossible. Mais j'ai été témoin du travail qui s'accomplit et je crois, comme l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud, qu'on pourrait faire davantage, particulièrement s'il existait un programme national.

Certaines personnes désignées dans la proposition de résolution pourraient sans doute être incluses dans d'autres catégories. Nous prenons soin de nos anciens combattants, et il est très facile de savoir quels sont ceux d'entre eux qui ont été blessés ou frappés d'infirmité, car c'est bien visible. Là où la difficulté se présente, c'est quand il